

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Brouillette

<https://www.cadre21.org/membres/0e5857282d2a38aa891ab44b>

Date d'obtention : 2022-06-02 00:21:28

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle précise les rôles et mandats de chacun.

Que la démarche est claire.

Que seulement les gens formés peuvent l'utiliser et qu'il doit y avoir un entente entre notre Centre de services et le corps policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de mieux guider mes interventions. Ne pas entrer dans l'enquête. Elle va aussi me permettre de travailler en collaboration avec le corps policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'éviter d'être sur un mode enquête et de poser beaucoup trop de questions.